



Extrait du Union des Forces de Progrès

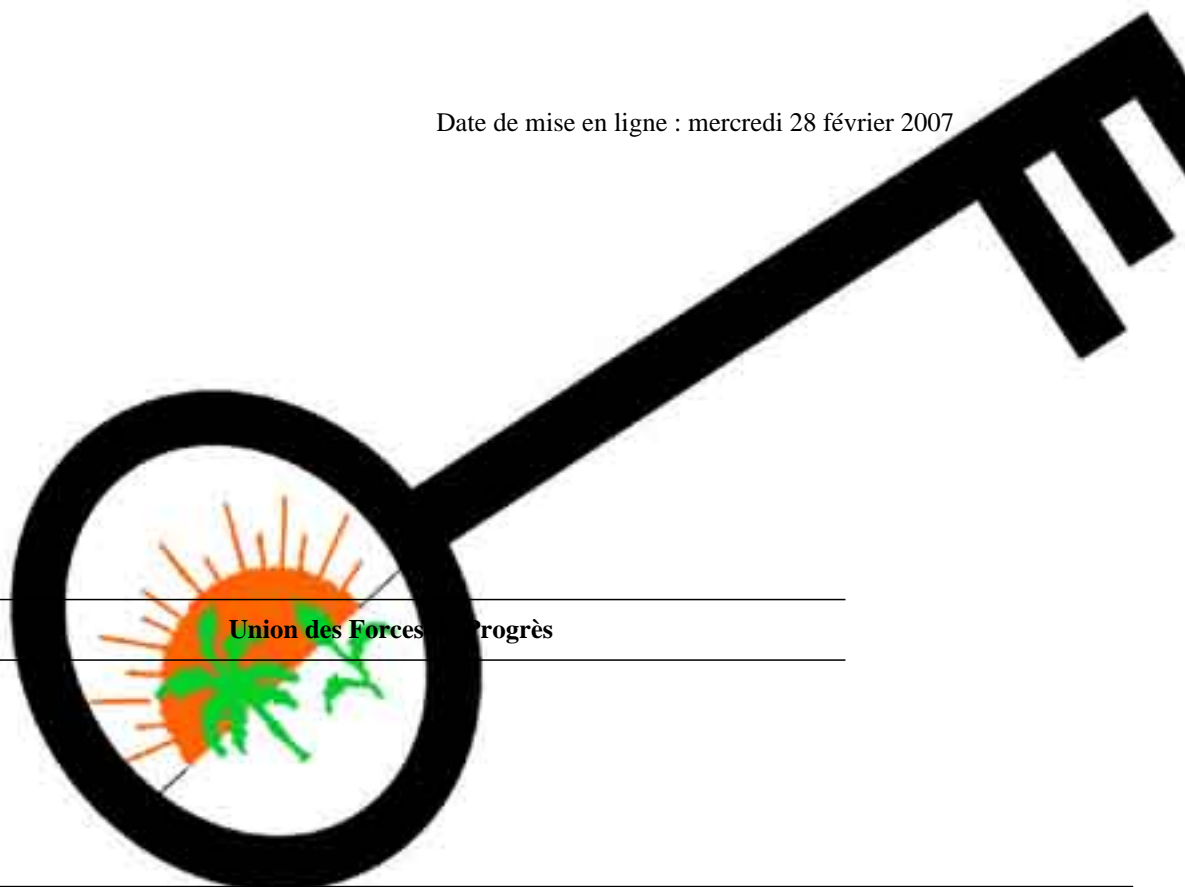
<http://fr.ufpweb.org/spip.php?article78>

Présidentielle 2007

Programme de Mohamed Ould Maouloud

- Z - Archives - Présidentielle 2007 - Mohamed Ould Maouloud - Programme -

Date de mise en ligne : mercredi 28 février 2007



Mes engagements pour une Nouvelle République, plus juste, plus solidaire et plus unie.

I. Réconcilier les mauritaniens et leur redonner confiance en leur pays II. Garantir un minimum de Bien- être social et de Sécurité sociale pour tous III. Reconstruire notre système d'Education IV. Affirmer et consolider le rôle de la femme mauritanienne dans l'oeuvre de développement du pays V. Définir une politique de la jeunesse tournée vers l'excellence et la confiance en soi VI. Revaloriser notre patrimoine culturel au service du développement VII. Parachever la reforme de la constitution et adapter les institutions politiques et administratives VIII. Affermir les libertés démocratiques et les droits humains IX. Restaurer l'autorité de l'Etat de droit et combattre les monopoles X. Assurer une croissance forte et soutenue XI. Entreprendre de grands travaux d'infrastructures et d'équipements collectifs dans le cadre d'un plan équilibré d'aménagement du territoire XII. Protéger durablement notre environnement XIII. Restaurer la pleine Citoyenneté des mauritaniens vivant à l'étranger XIV. Redonner à la Mauritanie son statut d'Etat charnière entre le Maghreb Arabe et l'Afrique de l'Ouest

I. Réconcilier les mauritaniens et leur redonner confiance en leur pays Au fur et à mesure de l'approfondissement de la crise économique et sociale, l'Etat a perdu sa légitimité et la confiance des populations. Les frustrations et les blessures issues du lourd passif humanitaire de l'ancien régime et des séquelles des systèmes sociaux traditionnels dont l'esclavage ainsi que la mauvaise gestion des ressources publiques, accroissent cette perte de légitimité et ce manque de confiance entre les gouvernants et les gouvernés et entre les communautés, menaçant en permanence l'unité nationale et le développement du pays. Pour aider à mettre fin à une telle situation, je propose :

1. **La mise en place d'un gouvernement de large union nationale inclusif**, représentatif de l'échiquier politique, social et national du pays dont les membres seront choisis en fonction de leur compétence, de leur intégrité morale et de leur patriotisme.
2. La mise sur pied d'un Comité National de pilotage du processus de retour organisé des mauritaniens déportés au Sénégal et au Mali suite aux événements de 1989 et le vote d'une loi d'indemnisation des victimes et de réintégration dans leurs droits. Ce processus devra s'achever au plus tard avant l'Hivernage 2007.
3. La mise sur pied d'une Commission Nationale des Sages composée, sur la base d'un consensus, de représentants de l'Etat, de la société civile et d'autorités morales et religieuses irréprochables et qui aura la charge de régler définitivement, le dossier du passif humanitaire de l'ancien régime, de manière à assurer reconnaissance, réhabilitation et réparation aux victimes, loin de toute chasse aux sorcières et sans réveiller les haines ou rancœurs mais plutôt dans un esprit de réconciliation nationale et de pardon en s'inspirant de nos traditions et des expériences de pays frères. Une attention particulière sera accordée aux veuves et femmes des retraités des forces armées et de sécurité.
4. La convocation de journées nationales et régionales de lutte contre les discriminations et les séquelles des systèmes sociaux traditionnels, en particulier l'esclavage, au terme desquelles un projet de Loi de lutte contre les discriminations sera déposé à l'Assemblée Nationale. Cette loi prendra appui sur les recommandations issues des journées et concernera toutes les discriminations négatives existantes à l'égard des catégories les plus faibles de la société (Anciens esclaves, Femmes et Minorités nationales). Elle créera une Commission Nationale de Lutte contre

les discriminations (CNLD), une autorité administrative morale indépendante à compétence consultative dotée de pouvoirs d'investigation, de dénonciation et de saisine des juridictions compétentes.

II. Garantir un minimum de Bien- être social et de Sécurité sociale pour tous

Le processus de déliquescence de l'Etat a débouché sur une crise économique et sociale d'une ampleur sans précédent. Seule une toute petite minorité a su profiter des ressources non négligeables dont dispose pourtant le pays, au détriment de l'immense majorité de la population. Cette situation a exacerbé toutes les contradictions politiques, économiques, sociales et communautaires du pays et risque, s'il n'y est mis fin, de compromettre la paix civile et la stabilité des institutions de la République. Pour réduire les fractures sociales et desserrer l'étau de la misère dans les villes et à la campagne, et élever au cours du mandat, notre indice de développement humain (IDH), je propose :

5. La hausse immédiate du SMIG de 21 000 um à 35 000 um par mois dès la première législature.

6. d'Instaurer un contrôle participatif des prix impliquant les représentants des consommateurs, des commerçants et de l'Etat.

7. de Revaloriser toutes les retraites d'au moins 50%, en les mensualisant et en corrigeant les injustices qui les grèvent (veuves, personnes âgées etc.).

8. de Revaloriser d'au moins 50% le point d'indice des rémunérations de la fonction publique, en veillant particulièrement sur les salaires et avantages des agents de la sécurité publique, de la santé publique et de l'enseignement public

9. de Créer une allocation de rentrée scolaire à verser aux familles les plus démunies au début de chaque année scolaire, sous forme de fournitures scolaires et de cartes de transport et calculée en fonction du nombre d'enfants scolarisés.

10. d'Encourager les entreprises et établissements à recruter les sans emploi, (dégrèvements fiscaux, exonérations, marchés publics etc.)

11. de Réglementer le système de distribution des terrains et d'accès aux logements sociaux, en définissant des critères objectifs et transparents et en associant les partenaires sociaux dans les attributions, dans le cadre de la lutte contre la spéculation immobilière et foncière.

12. de Définir une politique active d'accès aux logements sociaux dont le rythme de construction et de distribution ainsi que les prix de cession seront conformes aux exigences de réduction de la pauvreté, non seulement dans les grandes villes comme Nouakchott et Nouadhibou mais aussi dans les petites et moyennes agglomérations.

13. d'Elaborer et de mettre en oeuvre une politique nationale de l'emploi et de lutte contre le chômage, en restructurant et redéployant les dispositifs institutionnels et réglementaires existant. Le partenariat et le dialogue social en seront l'âme, la généralisation des revenus l'objectif quantifiable et vérifiable.

14. de Moderniser et renforcer le régime de sécurité sociale existant et l'étendre graduellement à l'ensemble du secteur formel des activités de production des biens et services

15. d'Introduire une égalité complète entre les hommes et les femmes dans l'ensemble du système de sécurité sociale notamment en mettant fin à l'injustice flagrante qui prive la femme travailleuse, dans le secteur public autant que privé, de leur droit à la pension si elle décède avant la retraite, même si elle a cotisé 35 ans. Il sera également reconnu aux femmes qui travaillent, le droit de prendre en charge leur mari qui ne travaillent pas ainsi que leurs enfants.

16. d'Introduire le principe de gratuité des soins pour les personnes âgées de plus de 80 ans tout en revalorisant les allocations familiales afin de tenir compte du coût de la vie.

17. de Mettre en place un système national homogène de sécurité sociale comportant différents niveaux afin de tenir compte des différentes catégories de population :

- ▶ Un premier niveau visant à assurer un filet de sécurité sociale pour la majorité de la population : communautés, groupes associatifs, coopératives, mutuelles, populations à faibles revenus comme les agriculteurs, les éleveurs et les travailleurs du secteur informel ;
- ▶ Un second niveau, réservé aux régimes professionnels de salariés et non salariés du secteur moderne et organisé ;
- ▶ Un troisième niveau individuel, basé sur le volontariat pour la partie la plus aisée de la population.
- ▶ Un quatrième niveau correspondant à un dispositif de prise en charge des indigents complètement démunis (handicapés, marginaux, enfants de la rue, orphelins, mendiants etc.).

18. d'Assurer la prise en charge des enfants de la rue par l'Etat, à travers des Centres d'éducation et de réinsertion dotés d'internat, d'équipement de loisirs et de formation. Pour protéger l'enfance, un projet de loi sera soumis au Parlement pour qualifier de détournement de mineurs, toute diffusion auprès d'eux, de produits de la culture de violence ou de dépravation des mœurs.

19. d'Instaurer un Pacte social qui garantisse la négociation et le compromis comme modes de règlement des contradictions entre partenaires sociaux : Etat, patronat, syndicats. Des Conférences salariales régulières se tiendront pour les ajustements nécessaires des revenus compte tenu de l'évolution de la structure des prix à la consommation des denrées de première nécessité.

20. de Soutenir le syndicalisme de masse et le pluralisme syndical par un financement public transparent et un encouragement de l'Etat à la syndicalisation des travailleurs (information par les media publics des droits syndicaux, système de cotisation à la source des adhérents, Maisons des syndicats etc.)

21. d'Initier une réforme de la législation sociale et de l'administration du Travail qui renforce la protection du travail et rende plus efficient le respect des normes du travail (instauration de tribunaux de travail, réhabilitation de la Bourse du travail etc.).

22. de Définir une politique prioritaire d'accès universel à l'eau potable.

L'accessibilité à l'eau pour chaque citoyen sera impérative et opposable aux autorités concernées (Communes et Administrations d'Etat). Une Loi d'orientation en matière de gestion de l'eau déterminera les conditions de cette opposabilité et de la protection de la ressource, aussi bien dans les centres urbains que dans la campagne.

23. de Promouvoir la santé pour tous.

Des Etats généraux de la Santé seront convoqués dès la première législature pour mettre en relief les grands maux

qui affectent le secteur. Ils réuniront les professionnels de Santé, les représentants de l'Etat et ceux de la société civile. Les conclusions tirées serviront de fondement à un vaste Plan de Santé comprenant la prévention, la recherche, l'accès aux soins médicaux et la lutte contre les grandes endémies traditionnelles (tuberculose, paludisme, rougeole, grippe aviaire etc.) et émergentes (maladies cardio-vasculaires, Sida etc.). Nous étudierons attentivement l'expérience et demanderons l'aide d'autres pays ayant pu, sur des bases de départ similaires aux nôtres, créer un environnement sanitaire relativement moderne et acceptable en peu de temps (formation et qualification des différents personnels, services d'urgence, médecine à domicile). Un effort particulier sera porté sur la construction, la réhabilitation et l'équipement de structures sanitaires publiques dans tout le territoire national. Les centres de soins primaires et les dispensaires dans les régions et les arrondissements seront au coeur des préoccupations sanitaires de l'Etat. Le Centre hospitalo-universitaire existant fera l'objet d'une attention pour contribuer à moderniser et développer nos capacités de recherche et développement en ce domaine stratégique. L'Etat fera tout pour assurer une prise en charge gratuite des soins pour les populations les plus démunies et mettra fin à l'inégalité de traitement et à l'anarchie régnant en matière d'hospitalisation et/ou d'évacuation sanitaire dans les grands centres urbains ou à l'étranger. L'Etat prendra en charge gratuitement les opérations de césariennes et mettra en place les dispositions nécessaires pour que les soins de première urgence ne souffrent d'aucun préalable. L'Ordre National des Médecins, Pharmaciens et Chirurgiens dentistes sera placé au coeur du dispositif de moralisation et d'efficience de la profession et sera un interlocuteur obligé de l'Etat en la matière. Tout en encourageant et respectant la médecine du secteur privé, l'Etat veillera à l'élaboration et au respect scrupuleux de cahiers de charge déterminant les conditions, droits et obligations des partenaires, en replaçant les malades au coeur du système de partenariat entre l'Etat et les organismes privés qui officient en la matière comme les cliniques. La médecine scolaire et universitaire et la médecine de travail seront vigoureusement développées et, autant que possible gratuites ou à prix modique pour les élèves, les étudiants et les travailleurs obligatoirement affiliés à une caisse de prestations ou d'assurance maladie.

24. de Lutter fermement et sans relâche contre la falsification et les trafics en tous genres des médicaments...

III. Reconstruire notre système d'Education

L'un des aspects les plus saillants de la déliquescence de l'Etat est constitué par l'état de délabrement voire de décomposition dans lequel se trouve l'ensemble du système d'éducation de notre pays, à tous les niveaux de son édifice, de l'Ecole pré-élémentaire à l'Université et qui plonge les citoyens dans un profond désarroi. Les structures, cadres et valeurs sont profondément affectés, ce qui compromet dangereusement la qualité de nos ressources humaines et, à terme, l'unité nationale et nos capacités de création et d'adaptation à un environnement mondial de plus en plus intransigeant à l'égard des attardés de la science, de la technologie et de la culture universelle. Pour nous ressaisir et faire face, je propose :

25. La convocation des états généraux de l'Education nationale, avant la rentrée scolaire et universitaire 2008-2009 et dont l'objet sera de repenser notre système d'éducation, de fond en comble, du primaire à l'université, toutes filières confondues, en se fondant sur nos réalités socio-économiques et culturelles et en tenant compte des décennies d'expérience de « réformes » négatives accumulées. L'Ecole mauritanienne devra se réconcilier avec l'Histoire et la Géographie du pays, son identité profonde de terre d'Islam ouverte sur le monde et sa diversité culturelle arabe et négro-africaine. Le statut des langues nationales (Arabe, Pulaar, Soninké et Wolof), basé sur leur égalité de principe et leur niveau de développement scientifique inégal sera au coeur de notre réflexion. L'officialisation de l'arabe sera effective et les autres langues nationales réhabilitées et réellement mises au service de l'éducation, de la formation et de la communication. L'Institut des Langues Nationales sera restauré. Les langues étrangères, en particulier le Français et l'Anglais, mais aussi des langues émergentes comme le chinois, le hindi ou le russe, seront, sans complexe, vigoureusement enseignées et mises à contribution dans notre propre intérêt national. Toutes les filières d'enseignement devront être réunifiées sur la base du principe d'unité nationale et d'unicité du système d'enseignement. L'enseignement technique et professionnel sera prioritaire en adéquation avec la structure de l'emploi et les besoins de l'économie nationale.

26. de Remettre l'Ecole au centre des préoccupations de l'Etat. La distribution géographique des établissements d'enseignement et leurs annexes (« carte scolaire ») doit, à tous les niveaux de la pyramide, respecter les principes d'égalité des régions et la nécessité de privilégier les populations les plus démunies (campements, villages et quartiers populaires).

27. d'Adopter un Plan national de réhabilitation de l'Enseignement d'une durée de Cinq ans (5 ans) sera mis sur pied qui déterminera la carte scolaire et définira les montants annuels alloués à sa réalisation, sur la base d'objectifs globaux et sectoriels clairement identifiés. Ce plan comprendra un volet de formation et de qualification des maîtres, professeurs et autres professionnels dont la situation matérielle et morale devra être substantiellement améliorée. L'Ecole publique, creuset de l'unité nationale et source du patriotisme de la jeunesse sera replacée au coeur des préoccupations de l'Etat, au plan politique et budgétaire, en rupture avec les faux semblants et la démagogie qui prévalaient jusqu'ici. La compétence et le dévouement des enseignants seront les seuls critères de recrutement et de dévolution d'autorité au sein des établissements, en particulier dans l'Enseignement Supérieur dont l'organisation et le fonctionnement se fonderont sur les principes de réelle autonomie et de démocratie universitaires. L'élève, l'étudiant, l'enseignant et le parent d'élève retrouveront leur place d'acteurs privilégiés du service public et leur rôle de partenaires des pouvoirs publics. Pour mettre fin à l'anarchie régnant en la matière, les établissements privés d'enseignement seront audités, encadrés et, s'il y'a lieu, aidés, sur la base de cahiers de charge respectueux des principes du service public et dans l'intérêt des élèves et des étudiants. L'Etat mettra en oeuvre un ticket modérateur pris en charge pour les enfants les plus démunis inscrits dans une école privée, lorsqu'une telle inscription est impossible dans un établissement public plus proche. Aucune salle de classe dans un établissement public ou privé d'enseignement infra universitaire ne pourra avoir un effectif supérieur à trente élèves (30 élèves). Toutes les salles de classe seront obligatoirement dotées des équipements et instruments scolaires de base (tables, chaises, tableaux etc.) en nombre suffisant. Des politiques sectorielles seront définies et déployées en rupture avec le passé, en accord avec les principaux acteurs, dans chaque secteur de l'enseignement : primaire, secondaire et universitaire. Elles tiendront compte du plan national de réhabilitation de l'enseignement. La bourse sera rehaussée et généralisée, au moins pour les filles dans l'Enseignement Supérieur, dans le cadre du Plan de réhabilitation de l'enseignement et les conditions de vie et d'études, substantiellement améliorées (internats, bibliothèques, restaurants universitaires, salles de jeux et équipements sportifs, informatisation des conditions de travail et d'étude etc. Dans l'enseignement secondaire, le système d'internat sera restauré au profit des enfants éloignés de leurs familles ou d'origine familiale indigente. Dans l'Enseignement universitaire, l'Etat veillera tout particulièrement à la construction de véritables campus comme creuset de la vie estudiantine.

IV. Affirmer et consolider le rôle de la femme mauritanienne dans l'oeuvre de développement du pays

Dans les activités économiques de survie et la recherche quotidienne du minimum familial vital, dans l'art autant que la culture, dans l'éducation des enfants comme dans la sauvegarde des liens sociaux, le rôle de la femme dans notre société est décisif. En dépit des proclamations de foi et des paroles traditionnelles de bonne volonté, l'attitude des pouvoirs publics consiste le plus souvent à sanctifier la marginalisation et l'absence de reconnaissance réelle des femmes dans les différents niveaux de la vie sociale. Pour mettre fin à cette inégalité sociale inacceptable et contraire à l'esprit de nos valeurs islamiques et à nos engagements internationaux, je propose, outre les mesures prévues dans les autres points de ce présent programme :

28 : de Procéder à une révision de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, en particulier celles relatives au Code du Statut personnel pour les rendre conformes aux exigences de l'égalité politique, économique et sociale des femmes. Le processus de révision sera mis en oeuvre dès la deuxième législature. Il s'appuiera sur une participation effective de la société civile, en particulier celle des associations et groupements de femmes, à travers notamment l'organisation de Journées nationales de concertation sur le statut des femmes dont les conclusions consensuelles serviront de fondement aux projets de réformes juridiques.

29. de Mieux encadrer et encourager les différents mécanismes et institutions d'appui aux initiatives féminines,

notamment celles relatives au micro-crédit et à l'auto-financement. Le système bancaire sera mis à contribution et encouragé à travers des mécanismes et mesures spécifiques définies de commun accord par le Ministère en charge de la condition féminine et la Banque Centrale.

30. Renforcer le rôle du Ministère en charge de la condition féminine en en faisant l'un des ministères prioritaires dans l'allocation des ressources budgétaires de l'Etat et en lui accordant le statut d'un Ministère d'Etat.

31. D'accorder la priorité aux femmes dans les différentes politiques sectorielles de l'Etat, tout en orientant les activités économiques et sociales privées dans un sens favorable à la réduction significative des inégalités et discriminations à l'égard des femmes.

32. de Reconnaître et d'appliquer immédiatement le droit d'accès des femmes à toutes les fonctions publiques et privées conformément à la constitution et aux conventions internationales auxquelles notre pays a adhéré.

33. de systématiser les efforts de l'Etat dans le domaine de l'Education et de la Formation en faveur des filles et des femmes (bourse, quota majoritaire ou égalitaire etc).

34. d'Etablir un statut de l'entreprise féminine pour encourager l'émergence d'une classe de femmes d'affaires modernes et dynamiques dès la deuxième législature.

35. d'Elever le quota des femmes au sein des institutions exécutives, parlementaires et municipales, à 35% au moins pour les prochaines élections générales.

V. Définir une politique de la jeunesse tournée vers l'excellence et la confiance en soi

Plus qu'aucun autre segment de notre peuple, la jeunesse subit de plein fouet les conséquences des politiques démissionnaires de l'Etat dans tous les domaines de la vie économique, sociale et culturelle du pays. Le chômage, l'absence de débouchés véritables d'un système d'éducation obsolète et inadapté aux besoins de l'économie nationale, le sabotage des arts et culture, le manque criant d'infrastructures et d'équipements sportifs et de loisirs, l'absence de toute perspective d'épanouissement individuel et collectif etc. créent un climat de sinistrose permanent préjudiciable à la bonne santé physique et morale de la jeunesse et prédispose à toutes sortes de dérives et à la fuite en avant et à l'émigration massive. Pour mettre fin à un tel état de fait, outre les mesures définies antérieurement en matière d'éducation, d'emploi et dans divers autres domaines, je propose :

36. La multiplication, la réhabilitation et la diversification des équipements et infrastructures sportifs dans tout le territoire national et l'appui massif de l'Etat aux structures et clubs sportifs de toutes natures, en prenant pour axes les sports collectifs de forte audience (Football, Basket Ball, Hand ball) dont les Fédérations seront dépolitisées et gérées démocratiquement, sans démagogie et dans la transparence. Chaque Capitale régionale sera dotée d'un complexe sportif moderne et d'un Centre de loisirs dans les cinq années à venir et l'Etat encouragera et aidera toutes les Communes à se doter d'un « Complexe sportif minimum » et d'une Maison des jeunes et de la Culture. Pour porter les sports collectifs (comme le Foot Ball) à un niveau élevé à l'échelle du continent et pérenniser ses progrès, un plan national de formation fondé sur une sélection rigoureuse de jeunes talents sera établi et mis en oeuvre avec l'appui de pays amis expérimentés dans la haute compétition pour hisser notre pays à un rang digne de nos ambitions...

37. La réorganisation et reprofilage de l'agence nationale pour l'emploi des jeunes chargée de déterminer les besoins d'emploi des jeunes sur le marché et d'encadrer la recherche du premier emploi, de promouvoir la création

d'entreprises par les jeunes grâce à un fonds d'appui destiné à de tels projets. Une politique d'incitation à l'embauche des jeunes sera suivie en direction des entreprises. La réforme du système d'éducation tiendra compte des besoins de qualification des jeunes en adéquation avec la structure des emplois disponibles sur le marché du travail. Il sera porté attention aux jeunes en situation d'échec scolaire notamment par la mise en place d'un système d'apprentissage rémunéré en leur faveur, en collaboration étroite avec les partenaires sociaux (syndicats des travailleurs et patronat).

38. L'Etude d'un Projet de service civique de courte durée (six mois) destiné à rapprocher les jeunes entre eux d'une part, et la nation de l'autre, en complément des formations scientifiques et techniques reçues dans le système éducatif. La réalisation d'un tel projet pourrait aider à instaurer un esprit d'union nationale et de solidarité des jeunes et une plus grande disponibilité patriotique.

V. Revaloriser notre patrimoine culturel au service du développement

Comme la plupart des pays en crise, la Mauritanie souffre de voir son patrimoine civilisationnel si riche et si ancien, laminé par la déferlante libérale mondialiste et menacé jusque dans son existence. La démission de l'Etat se traduit par un état de morosité générale qui règne dans les milieux des arts et cultures et par l'absence de perspectives de développement de ce secteur si essentiel dans l'identité et la pérennité d'une nation moderne. Pour faire face à cette situation, encourager la création et la renaissance artistique et culturelle dans le pays, je propose :

39. La création d'une Haute Autorité des arts et Culture chargée de veiller à la sauvegarde et au développement de l'ensemble de notre patrimoine artistique et culturel conformément à nos valeurs islamiques et aux impératifs de progrès et d'ouverture. Elle sera composée des représentants des différents secteurs artistiques de nos différentes communautés nationales. Elle aidera l'Etat à promouvoir des politiques de développement adéquat et veillera au rayonnement de notre patrimoine au-delà de nos frontières. Elle définira les conditions de protection des droits et devoirs des auteurs et contribuera au respect de la diversité et de l'égalité artistique et culturelle. Notre système d'enseignement religieux (Mahadras) sera valorisé et appuyé pour mieux contribuer à l'affirmation de notre identité culturelle et son rayonnement.

40. La mise en oeuvre d'un programme de préservation de la mémoire, des traditions et des savoirs faire dans toutes les régions du pays.

41 La mise sur pied au sein de l'administration publique en charge de ce secteur, d'une structure d'aide et d'accompagnement des jeunes talents en vue d'encourager et d'épanouir les initiatives.

42. Le soutien à l'édition d'ouvrages et de supports médiatiques en langues nationales

43. La création de musées régionaux et de maisons régionales et municipales de la Culture.

44 . La mise sur pied d'une Commission Nationale du Cinéma (CNC) doté d'un fonds spécial en vue de promouvoir ce secteur culturel stratégique.

45. La création d'une Académie de Musique intégrée au système de l'Education Nationale qui combine l'étude théorique et la pratique de cette discipline sur la base de nos propres valeurs musicales et selon les exigences et normes internationales reconnues.

VI. Parachever la réforme de la constitution et adapter les institutions politiques et administratives aux exigences de

d'un Etat de droit moderne

Nombre des difficultés auxquels notre pays est confronté depuis plusieurs décennies tiennent à la « mal gouvernance ». Celle-ci s'explique au moins en partie par la configuration des institutions politiques et administratives existantes marquées par la concentration voire le monopole des pouvoirs et l'irresponsabilité générale qui en résulte le plus souvent. De plus, la constitution devrait porter la marque des préoccupations les plus profondes du peuple mauritanien en définissant des orientations générales consensuelles dans ces matières. En dépit des progrès accomplis lors de la période de transition et des réformes introduites dans la constitution, l'oeuvre de toilettage apparaît encore inachevé et mérite donc d'être poursuivie. Pour ce faire, je propose :

46 .de Soumettre au vote de l'Assemblée Nationale ou, à défaut, au peuple par référendum, un projet de réforme de la Constitution qui :

- ▶ corrige le déficit d'autorité et de pouvoirs du Premier Ministre et rende possible une éventuelle cohabitation entre ce dernier, soutenu par une majorité parlementaire et le Président de la République disposant de pouvoirs d'arbitrage.
- ▶ instaure le vote de confiance du Parlement dès la nomination du Premier Ministre par le Président de la République ;
- ▶ restaure la souveraineté du Parlement sur les matières législatives en supprimant les entraves monopolistiques de l'exécutif sur le fonctionnement de l'organe législatif (vote bloqué etc.)
- ▶ rende plus active l'institution du Médiateur de la République et celle des Conseils consultatifs prévus dans la constitution ;
- ▶ redéfinisse le rôle, les attributions, la composition et les conditions de désignation du Sénat ;
- ▶ élargisse la saisine du Conseil constitutionnel aux citoyens et à leurs associations, dans le cadre de la sauvegarde des libertés individuelles et collectives ;
- ▶ supprime l'article 102 de la constitution qui viole l'esprit et la lettre du reste de la constitution ;
- ▶ affirme explicitement le rejet par le peuple et l'interdiction absolue, des systèmes sociaux traditionnels obsolètes, fondés sur la dépendance personnelle héritée ou acquise, la domination et l'exploitation de l'homme par l'homme sans limites comme l'esclavage et le féodalisme ;
- ▶ affirme l'égalité des langues nationales et les élève, par principe, au rang de langues de travail susceptibles d'être utilisées dans l'administration au fur et à mesure que sont réunies les conditions d'un tel usage ;
- ▶ pérennise les institutions de régulation de la démocratie : CENI et HAPA, en élargissant leurs prérogatives en matière de sauvegarde de la transparence et du pluralisme. Leurs membres devront être désignés par le Parlement à une très forte majorité (3/5) pour inciter au consensus entre les acteurs politiques.
- ▶ reconnaisse les droits spécifiques de l'opposition au sein des institutions (comme par exemple la présidence obligatoire de certaines commissions parlementaires) ainsi que certains avantages de fonction.

47.de Réfléchir sur un programme de réformes des collectivités territoriales par l'institution des wilayas en collectivités décentralisées dirigées par un organe délibérant (Conseil de la Wilaya) et un Président du Conseil assisté d'un bureau. Les compétences de l'administration centrale et ses démembrements ainsi que celles des Communes seraient en conséquence revues et réadaptées.

48. de Faire un audit de gestion et d'efficacité des missions de l'ensemble des établissements publics, en particulier ceux du secteur économique, au plus tard lors de la deuxième législature.

49. de Restructurer l'administration publique en se fondant sur les principes de compétences et de dévouement au service public de ses agents et sur les exigences de sa neutralité politique. Le Statut général et les statuts particuliers de la fonction publique seront réadaptés en fonction des besoins d'une administration moderne, performante et proche des administrés. La gestion de la carrière des agents sera améliorée, à la suite de négociations avec leurs représentants.

VII. Affermir les libertés démocratiques et les droits humains

Des pas importants ont été franchis au cours de la période de transition pour combler les lacunes les plus graves en matière de libertés démocratiques. Ces efforts doivent être néanmoins poursuivis et la réforme complétée sur nombre d'aspects liés à la promotion et à la sauvegarde de ces droits humains et libertés publiques. Pour poursuivre notre marche en avant dans la bonne direction, je propose :

50. de Renforcer le pluralisme politique et socio-culturel de la presse, en définissant un Code de conduite médiatique qui fixe les règles d'exercice de la profession, supprime les entraves dans la constitution et le fonctionnement des medias, interdise les monopoles et les interférences des milieux d'affaires dans l'exercice de la profession, dessine la carte médiatique du pays, définisse les droits et devoirs des professionnels de la presse, renforce l'égalité des citoyens et des communautés nationales etc.

51. de Créer un Fonds spécial d'appui à la presse et une Maison de la presse dont les conditions de constitution et de fonctionnement seront déterminés lors de la première législature.

52. de Supprimer le régime des autorisations en matière d'exercice des Libertés (création de medias, constitution d'associations et partis, manifestations publiques etc.).

53. de Convoquer annuellement, une Conférence des Libertés et droits humains qui réunisse les représentants de la société civile, des partenaires sociaux et de l'Etat pour discuter de l'état des libertés et faire des recommandations aux pouvoirs publics pour les éventuelles améliorations à apporter en matière de droits et libertés.

54. de Reformuler le Code de procédure pénale pour l'adapter au nouveau contexte des libertés et en y privilégiant la protection des droits des citoyens face aux autorités de police et à la justice, en assurant en particulier, la présence d'un avocat dès la première heure de la garde à vue.

55. de Prêter une attention particulière à la formation et au recrutement ainsi qu'à la carrière des agents de la sécurité publique pour les rendre aptes à l'exercice de leur mission. Une grande réforme des différents corps en charge de la sécurité publique sera entreprise dès la prochaine législature pour leur redonner la confiance et le respect de l'opinion publique.

VIII. Restaurer l'autorité de l'Etat de droit et combattre les monopoles

L'absence quasi générale des libertés démocratiques élémentaires a encouragé la gestion patrimoniale de l'Etat et servi à la constitution de véritables monopoles privés en matière économique entretenus par des pratiques perverses de prévarication et de corruption généralisées. Pour restaurer l'autorité de l'Etat dans le respect du droit et mettre fin aux monopoles contre productifs, je propose :

56. l'organisation d'un audit général de la gestion des biens publics au cours de ces dernières années dont les résultats seront soumis à un débat parlementaire et les conclusions traduites en forme de loi d'assainissement de la gestion des biens publics dès la prochaine législature.

57. de Donner aux différents corps de contrôle existants les compétences, prérogatives et moyens de plein exercice de leur mission. Le contrôle d'Etat et la Cour des Comptes ainsi que le Médiateur de la République verront leur institution réorganisée, leur indépendance et leurs pouvoirs d'investigation renforcés. Leur saisine sera élargie aux citoyens ou à des corps intermédiaires ou de la société civile et leurs rapports annuels et/ou ponctuels rendus

publics dès la prochaine législature.

58. d'Augmenter substantiellement le budget de fonctionnement de la justice pour la rendre plus efficiente et encourager ses membres à se mettre à l'abri de toute sollicitation indue.

59. d'Aider l'accès du plus grand nombre à la justice, en multipliant et modernisant les palais de justice tout au long du prochain mandat.

60. de Rendre la justice plus indépendante et efficiente, en réorganisant le Conseil Supérieur de la Magistrature, ainsi que la « carte géographique » de la justice en fonction de nature des besoins le plus souvent exprimés et de l'évolution démographique des différentes régions du pays.

61. de Rendre obligatoire la publication, avant et après toute prise de fonction, de l'état du patrimoine des plus hauts responsables de l'Etat et des établissements publics ou d'organismes en charge d'une mission de service public gérant des fonds publics, y compris des ONG.

62. de Revoir le Code des marchés publics afin de fermer la voie et de réprimer les marchés de complaisance, les commissions occultes, les concentrations et ententes illicites.

63. de Faire adopter une loi anti-corruption dès la prochaine législature.

64. de Faire adopter une loi anti-monopole et anti-concentration en matière économique et financière.

65. d'Améliorer de manière substantielle les conditions de vie et de travail des fonctionnaires et agents du secteur public et parapublic à travers une réforme profonde de la grille indiciaire et salariale ainsi qu'une meilleure gestion de leur carrière en dehors de toute immixtion politique ou économique. Les règles de la récompense et du châtement doivent être réintroduites ainsi que la culture du service public et du respect des règles et principes de l'administration publique.

IX. Assurer une croissance forte et soutenue

La poursuite au cours des dernières années, de politiques économiques et financières peu adaptées aux réalités et aux besoins du pays n'ont pas permis d'amorcer le décollage de notre économie nationale et notre élévation au rang de nation émergente, malgré les potentialités réelles dont dispose le pays (Agriculture et Elevage, Pêche, Mines etc.). Même soumis à caution, les chiffres officiels les plus optimistes donnent un taux de croissance réelle faible de notre économie, mis à part les effets mécaniques de gonflement résultant de l'introduction de la variable pétrolière. La réalité de notre système économique est dominée par l'extraversion, l'absence de cohésion d'ensemble, la spéculation et les monopoles, la domination étrangère, le gaspillage des facteurs de production, le mépris de la production et de la consommation intérieures, le parasitisme bureaucratique et le manque d'initiative et d'ambition. Pour faire face aux besoins pressants de nos populations et créer à moyen et long terme (dans les 20-25 ans à venir) les conditions de notre émergence comme nation indépendante et au niveau de vie relativement aisé, une croissance économique soutenue à deux chiffres ou proche (8-9 %) est nécessaire. Pour y arriver, je propose :

66. de Redéfinir les politiques économiques sectorielles en prenant pour bases l'Agriculture, l'Elevage et la Pêche, en y orientant la majeure partie des investissements productifs tirés des autres secteurs de l'Industrie extractive (Mines, Pétrole etc.).

67. de Définir des Plans de développement des secteurs comprenant des mesures de protection et d'incitation à l'investissement et au réinvestissement dès la prochaine législature. L'élevage sera encadré et l'exploitation des pâturages rationalisé et optimisée par un vigoureux programme d'hydraulique agro-pastorale. L'appui à l'agriculture sera renforcé et systématisé en prenant pour axe l'exploitation familiale et villageoise, notamment à travers une ferme politique de commercialisation des produits agricoles. Le Code des investissements devra être réformé pour tenir compte des nouvelles priorités de développement de notre économie et de la structure d'ensemble de notre système économique.

68. de Maîtriser l'ouverture aux investissements étrangers, en incitant au respect des priorités clairement et souverainement définies et en suivant le principe de juste répartition des avantages et bénéfices tirés des activités économiques. Le transfert de connaissances, de technologies et d'expérience constituera un critère décisif dans l'établissement de liens économiques et financiers avec les entreprises et institutions étrangères.

69. de Privilégier les PME et les activités génératrices d'emploi tout en encourageant la consommation de produits et denrées tirés de l'agriculture et de l'industrie nationale. Un Fonds national industriel tiré notamment des recettes pétrolières sera créé pour soutenir les PME, les petites entreprises individuelles ou familiales et l'artisanat.

70. de Donner la priorité à l'initiative privée, mutualiste ou coopérative nationale et à l'investissement des entreprises nationales par des mesures fortes d'incitation fiscale, l'aide financière, matérielle directe ou indirecte.

71. de Mettre sur pied une véritable politique industrielle capable d'unifier le pays, de réduire notre dépendance en produits manufacturiers et denrées de première nécessité et nous prépare graduellement au statut de nation émergente dans les deux prochaines décennies. Une Loi de programmation industrielle sera adoptée au plus tard au cours de la troisième législature.

72. de Lever les hypothèques et contraintes bureaucratiques ou politiques liées à la création et aux activités des entreprises.

73. de Faciliter l'accès aux crédits et aux devises pour les entreprises, en clarifiant, simplifiant et raccourcissant les procédures.

74. de Réformer profondément la Banque Centrale pour la rendre plus apte à remplir son rôle d'instrument de notre souveraineté monétaire, de facteur essentiel de croissance soutenue et de régulateur impartial et transparent de notre système bancaire dès la prochaine législature.

75. de Définir par une Loi sur la Souveraineté et la Sécurité économiques, les conditions d'activités, de partage de la production et des bénéfices entre l'Etat et les entreprises privées nationales ou étrangères dans des secteurs économiques stratégiques comme l'eau, l'électricité ou certains produits essentiels (pétrole et gaz).

X. Entreprendre de grands travaux d'infrastructures et d'équipements collectifs dans le cadre d'un plan équilibré d'aménagement du territoire

L'une des caractéristiques essentielles de l'arriération de notre système économique et social est le sous équipement du pays en infrastructures et équipements collectifs et l'absence d'un véritable plan d'aménagement du territoire qui le désenclave et en intègre la distribution à l'échelle de nos régions et communes. Pour faire face aux besoins les plus urgents du pays en la matière, je propose :

76. de Diversifier les voies de communication et de transport de masse du pays en :

- ▶ poursuivant les efforts de densification du réseau routier goudronné, par le raccordement de toutes les capitales régionales. Il s'agira notamment de construire une route nationale Nord-Sud, reliant Zoueratt à Sélibaby en passant par Atar, Tijikja, Kiffa, Kankossa ;
- ▶ la réhabilitation des aéroports intérieurs et l'accessibilité des prix de transport aériens ;
- ▶ en étudiant l'utilisation des voies fluviales et maritimes par des compagnies nationales ou régionales ;
- ▶ en étudiant la mise sur pied d'un réseau de chemins de fer qui desserve tout le pays, pour le transport des personnes, des biens et du bétail et qui pourrait contribuer à désenclaver les régions les plus à l'est du pays.

77. d'Etendre les capacités des ports de Nouadhibou et de Nouakchott en en améliorant la qualité des services.

78. de Définir un Plan d'aménagement et d'équipement des principales villes du pays axé sur les quartiers populaires :

- ▶ en réseaux de « tout à l'égout »
- ▶ en trottoirs
- ▶ en déchetteries
- ▶ en parcs publics
- ▶ en installations sanitaires. Ce Plan serait réalisé grâce à un Fonds alimenté notamment par une part tirée des recettes pétrolières.

79. de Concevoir, dès la prochaine législature, un Plan de sauvegarde de la Ville de Nouakchott et de son hinterland en raison des menaces que fait peser la rupture de son cordon dunaire. Toutes les hypothèses devraient être envisagées, y compris, si nécessaire, un déplacement partiel des quartiers avoisinants.

80. de Parachever l'électrification du pays en étendant le réseau dans les campagnes environnant les centres qui en sont d'ores et déjà dotés. Le prix à la consommation de cette énergie devra être fixée en fonction du niveau général de consommation et des revenus moyens des ménages.

81. d'Elaborer des plans régionaux d'aménagement du territoire établis avec les communes concernées dans le cadre de Conférences régionales. Ils seront validés par les autorités centrales et intégrés au plan national d'aménagement du territoire.

XI. Protéger durablement notre environnement

En dépit de pétitions de principe et de proclamations lénifiantes, la sauvegarde de notre environnement n'a jamais fait l'objet d'une attention sérieuse et soutenue de la part des pouvoirs publics en Mauritanie. Au contraire, par leurs politiques et leurs pratiques constantes, ils ont non seulement contribué à dégrader la nature mais ont créé une véritable culture d'irresponsabilité individuelle et collective vis-à-vis de l'environnement. Le « risque environnement » est devenu maximal dans le pays, hypothéquant dangereusement l'avenir du pays et le bien-être actuel de nos populations. Pour relever le défi, je propose :

82. d'Appliquer sans complaisance, les préconisations, les décisions et les mesures prises dans le cadre des nombreux programmes nationaux et internationaux existants en matière d'environnement.

83. de Créer une Brigade de Police Verte qui pourchasse sans répit, en ville comme à la campagne les manquements à la législation environnementale, dès la deuxième législature.

84. de Créer un véritable droit pénal environnemental.

85. de Doubler la part des financements publics consacrés à l'environnement.

86. de Mettre sur pied une Haute Autorité en charge de la protection de l'environnement.

XII. Restaurer la pleine Citoyenneté des mauritaniens vivant à l'étranger

Des dizaines voire des centaines de milliers de mauritaniens vivent, parfois depuis longtemps en terre étrangère, pour diverses raisons. L'immense majorité d'entre eux continuent à entretenir des liens suivis avec la mère patrie et contribuent parfois de façon décisive à l'économie de survie en place dans nos campements, nos villages et nos villes, grâce à diverses activités et initiatives de soutien. En dépit de cette importante contribution à l'économie nationale, les mauritaniens de l'étranger ont été marginalisés et considérés par les pouvoirs publics comme des citoyens de seconde zone. Pour mettre fin à une telle injustice, je propose :

87. de Créer un haut Conseil des Mauritaniens de l'Etranger et une Secrétariat d'Etat en charge des questions d'émigration sur le modèle existant dans certains des pays de la sous région, dès la constitution du prochain gouvernement..

88. d'Adapter notre législation pour que les mauritaniens de l'étranger participent à toutes les élections nationales.

89. d'Encourager les efforts et initiatives des mauritaniens de l'Etranger en faveur du développement du pays notamment à travers des incitations fiscales, les projets immobiliers profilés en leur faveur, la simplification des procédures administratives et bancaires dans le cadre de ces initiatives.

90. de Reforme le code de la nationalité pour tenir compte de la situation des enfants nés de parents mauritaniens à l'étranger et pouvant bénéficier de ce fait, d'une double nationalité

XIII. Redonner à la Mauritanie son statut d'Etat charnière entre le Maghreb Arabe et l'Afrique de l'Ouest

La Mauritanie a toujours joué un rôle de carrefour entre le monde arabe et le monde négro-africain, du fait de sa composition ethnique, de son Histoire et de sa Géographie. Du fait de certaines dérives idéologiques particularistes, le pays s'est éloigné de cette vocation de trait d'union entre ces deux mondes. Pour redonner au pays sa place privilégiée dans l'échiquier diplomatique musulman, arabe et négro-africain, je propose :

91. d'Encourager une intégration économique plus avancée du Maghreb Arabe

92. d'Engager un processus de retour au sein de la CEDEAO, en tenant compte des évolutions intervenues au cours de ces dernières années dans le pays et dans la sous région.

93. De Faire de l'OMVS un espace d'intégration politique et économique ;

94. d'Aider au rapprochement des deux ensembles maghrébins et ouest africains dans la perspective de leur intégration dans un marché unique.

95. d'Ouvrir à une juste solution de la question du Sahara occidental, dans le respect du droit du peuple sahraoui à

l'autodétermination et en poursuivant une politique de stricte neutralité dans le conflit.

96. de faire dépendre la normalisation de nos relations avec l'Etat d'Israel de la conclusion d'une paix juste fondée sur le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits nationaux dont la constitution d'un Etat palestinien indépendant ayant pour capitale EL Quods comme capitale et le règlement de la question du retour des réfugiés.

97. d'Intensifier et d'élargir nos liens de coopération internationale dans le respect de notre souveraineté nationale et de la solidarité avec les peuples opprimés